

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de MOURMELON-LE-GRAND

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme CLARENNE SANDRINE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à MOURMELON-LE-GRAND
le 15 septembre 2026

Par délégation du Maire,
Bernard HACHIN,
1^{er} Adjoint au Maire,

